

NOR : GAT0603342AC

Par arrêté n° 1483 CM du 20 décembre 2006.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 6-06 CA/EGAT prise par le conseil d'administration de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva en sa séance du 23 novembre 2006 portant adoption de la première décision modificative du budget pour l'exercice 2006.

Le budget modifié est arrêté à la somme de *trois cent soixante-deux millions neuf cent soixante-treize mille trois cent soixante-quinze francs CFP* (362 973 375 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

	Section I Fonctionnement	Section II Investissement	Total
Recettes	180 854 031	182 119 344	362 973 375
Dépenses	175 696 410	182 301 554	357 997 964
Résultat	5 157 621	182 210	4 975 411

NOR : GAT0603343AC

Par arrêté n° 1484 CM du 20 décembre 2006.— Sont approuvées et rendues exécutoires :

- la délibération n° 7-06 CA/EGAT du 23 novembre 2006 adoptant la prise en charge des frais du président et des membres du conseil d'administration, du directeur général et du responsable, chargé du développement et de marketing, en cas de mission ou de déplacement hors île de Tahiti et à l'extérieur du pays ;
- la délibération n° 8-06 CA/EGAT du 23 novembre 2006 portant confirmation du classement de M. Adrien Lombard et prenant en charge ses frais de communications téléphoniques ;
- la délibération n° 9-06 CA/EGAT du 23 novembre 2006 acceptant le paiement par cartes bancaires ;
- la délibération n° 10-06 CA/EGAT du 23 novembre 2006 définissant la durée d'amortissement des matériels et

bâtiments de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva ;

- la délibération n° 11-06 CA/EGAT du 23 novembre 2006 autorisant le paiement de charges sur des exercices antérieurs ;
- la délibération n° 12-06 CA/EGAT du 23 novembre 2006 accordant la gratuité de l'entrée au Jardin botanique et fixant un tarif spécial pour le musée Gauguin pour les journées de l'arbre ;
- la délibération n° 13-06 CA/EGAT du 23 novembre 2006 portant admission en non-valeur des créances.

NOR : MTE0603432AC

Par arrêté n° 1486 CM du 20 décembre 2006.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 56-06 CA du 3 novembre 2006 relative au budget d'investissement de la Caisse de prévoyance sociale pour l'exercice 2007.

NOR : MTE0603434AC

Par arrêté n° 1488 CM du 20 décembre 2006.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 33-06 CA du 30 octobre 2006 relative au programme du fonds d'action sanitaire sociale et familiale pour l'exercice 2007.

NOR : MTE0603435AC

Par arrêté n° 1489 CM du 20 décembre 2006.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 52-06 CA du 3 novembre 2006 relative au programme du fonds social de la retraite (FSR) pour l'exercice 2007.

NOR : ISP0603428AC

Par arrêté n° 1491 CM du 20 décembre 2006.— Est constaté au niveau de 104,9 l'indice des prix de détail à la consommation familiale pour le mois de novembre 2006 (base 100 en août 2003).